

Demande déposée le 03/02/2025 et complétée le 17/02/2025	
Affichage récépissé dépôt de dossier :	
Par :	Monsieur CONTRINO REMI
Demeurant à :	116 RUE DU PARC 42170 CHAMBLES
Sur un terrain sis à :	116 RUE DU PARC 42170 CHAMBLES 42 E 1314, 42 E 1316
Nature des Travaux :	Création d'une piscine traditionnelle revêtement pvc armé gris clair

N° DP 042 042 25 00004

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 03/02/2025 par Monsieur CONTRINO REMI,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la création d'une piscine traditionnelle revêtement pvc armé gris clair
- Sur un terrain situé 116 RUE DU PARC 42170 CHAMBLES

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, **Zone : U2** ;

Vu le site inscrit des Gorges de la Loire, conformément à l'arrêté interministériel du 15 septembre 1999 ;

Vu l'avis **Favorable** de SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) en date du 10/02/2025 ;

Vu la consultation de M. MICHELOU Gilles en date du 10/02/2025 ;

Vu la consultation du SIAEP Haut Forez en date du 10/02/2025 ;

Vu l'avis **Favorable** de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) DEMAT en date du 12/02/2025 ;

Vu la consultation de Loire Forez agglomération - service cycle de l'eau en date du 10/02/2025 ;

A R R E T E

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

Article 2 : Les eaux de vidanges, de lavage de filtre et de trop-plein de piscines sont à raccorder au réseau d'eaux usées. Les eaux de drainage de piscine sont à raccorder au réseau d'eaux pluviales.

CHAMBLES, le 18 février 2025

Le Maire,

Pierre GIRAUD

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,

André PEYRET

ADJOINT

